



## **Dépôt du mémoire de Master - Procédure pour le/la directeur/trice et le/la responsable**

Une fois le travail de master validé par le/la directeur/trice et le/la responsable, **ces dernier-e-s notifient** leur accord pour la version finale du mémoire par e-mail à [sandra.diethelm@unige.ch](mailto:sandra.diethelm@unige.ch), en mettant l'étudiant-e en copie.

La Section de biologie effectue l'analyse "plagiat", le résultat est communiqué par e-mail aux directeur et responsable.

Si l'analyse est validée, la Section de biologie donne l'autorisation à l'étudiant-e pour déposer le mémoire (en version électronique) dans l'[Archive ouverte](#) et envoyer la confirmation officielle (comprenant le lien) du dépôt dans l'Archive ouverte au secrétariat des étudiants de la Section de biologie (**obligatoire**).

le/la directeur/trice et le/la responsable communiquent la note via le [formulaire d'évaluation](#), rempli et signé, par e-mail à [sandra.diethelm@unige.ch](mailto:sandra.diethelm@unige.ch) dans les meilleurs délais.

### Délais pour la remise du mémoire

- **Semestre de printemps** : le dernier délai de la remise du mémoire et de la note est le **31 août** pour ceux qui poursuivent dans une autre Université et le **30 septembre** pour ceux qui continuent leurs études à l'UNIGE ou qui n'ont pas d'obligation de délai à respecter. (**Attention !** cette période est extrêmement chargée, prévoyez un délai de quelques jours pour que votre dossier soit traité).
- **Semestre d'automne** : le travail de master doit être rendu avec la note avant la fin de la session d'examens (**janvier-février**), ultime délai fin février.